



Montreuil, le 20 septembre 2024

M. Michel BARNIER
Premier Ministre

N/Réf. : NP/SV/CLN
N°090_20240920

Objet : Préavis de grève pour la journée du 1^{er} octobre 2024 de 0 h à 24 h, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Monsieur le Premier Ministre,

La désespérance sociale créée par des années de politiques d'austérité produit des divisions dans le pays et nourrit le discours et la montée de l'extrême-droite. Les inégalités d'accès aux droits créées par l'éloignement des services publics, voire leur destruction dans certains cas, aggravent considérablement toutes les inégalités sociales.

Le service public a besoin d'une politique en faveur de l'intérêt général et porteur de justice et progrès social, premier rempart contre l'extrême droite.

La fédération CGT des Services publics porte les réponses nécessaires pour y parvenir : l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice compte tenu du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années et son augmentation à six euros (6 €) pour compenser l'inflation. Ces mesures constituent également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Pour que la Fonction publique redevienne attractive, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire d'engager des négociations sur la refonte des grilles salariales, indispensables pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueuse de notre statut avec, à chaque échelon, un gain de rémunération.

La question des rémunérations est intimement liée à la question des retraites. Le premier semestre 2023 a connu le plus grand mouvement de protestation jamais vu en France depuis des décennies. Des centaines de milliers d'agents publics, des collectivités territoriales et du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie, se sont mobilisés et ont fait grève plusieurs jours, refusant, comme la plus grande majorité des travailleurs et travailleuses, le recul à 64 ans de l'âge de la retraite. La colère contre la réforme des retraites reste intacte et doit aboutir à la décision d'abrogation de cette loi inique.

Pour tout cela, nous restons déterminé-es à lutter, et notre engagement contre toutes les réformes et tous les projets de réformes injustes, infondées et inefficaces sont plus que jamais à l'ordre du jour.

... / ...

À cet effet, la fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent-es public-ques et salarié-es de notre champ privé à se mobiliser pour :

- L'augmentation générale des salaires ;
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024 ;
- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et pérennisation de la CNRACL ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique ;
- L'abandon définitif du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics ;
- La suspension immédiate de toutes les mesures et décisions les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...)
- Le recrutement sous statut, afin d'améliorer les conditions de travail ;
- L'abrogation de la loi « Asile et immigration » ;
- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales et l'amnistie pour les syndicalistes ;
- La mise en œuvre d'une politique favorisant la voie diplomatique pour la Paix et le désarmement ;
- Le cessez-le-feu en Ukraine et en Palestine, la suspension de tous les accords avec l'État israélien, l'arrêt du génocide à Gaza, l'arrêt des livraisons d'armes à l'Ukraine et à Israël.

C'est pour toutes ces raisons que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités, en déposant un préavis de grève pour **la journée du 1^{er} octobre 2024** de 0 h à 24 h pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Premier Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale